

761^{ème} Séance

Séance Privée Solennelle
du mardi 25 novembre 2014

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 31 JUILLET 2015 (N° 8.236)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

HOMMAGE A MAITRE JEAN-CHARLES REY

Séance Privée Solennelle

du mardi 25 novembre 2014

en présence de

Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II

—

Sont présents : M. Laurent NOUVION, Président du Conseil National ; M. Christophe STEINER, Vice-Président du Conseil National ; Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, MM. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI et Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; M. Laurent ANSEMI, Délégué aux Affaires Juridiques.

—

Assurent le Secrétariat : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge du Budget et de l'Economie ; Mme Dominique PASTOR, Conseiller en charge des Affaires Juridiques ; Mme Sylvie CORNELLI, Archiviste ; Mme Marie-Laure BOVINI, Chef de Section ; Mlle Joy GHIANDAI, Administrateur Principal ; Mme Martine MORINI, Attachée Principale.

La séance est ouverte, à 18 heures 30, sous la présidence de M. Laurent NOUVION, Président du Conseil National.

M. le Président.- Monseigneur, Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Excellences, chers collègues, chers compatriotes,

Il me revient ce soir, dans le cadre de cette séance solennelle, 20 ans après sa mort, le grand honneur de rendre hommage à Jean-Charles REY à l'occasion du centenaire de sa naissance, qui a marqué la vie politique de notre pays pendant près d'un demi-siècle.

Monseigneur, votre présence ce soir dans cette enceinte est exceptionnelle et particulière, permettez-moi au nom de tous les élus présents et ensuite au nom de ma famille de vous en remercier avec mes sentiments de déférente affection et mon profond respect.

Toutes celles et tous ceux qui ont connu Jean-Charles REY, ce grand Monégasque, quelle que soit leur proximité, ne peuvent oublier le personnage qu'il était. Une figure et une personnalité si particulière.

Passionné par Monaco, par ses Institutions, il a mis son intelligence subtile au service, non seulement des intérêts supérieurs du pays, mais aussi des compatriotes, sans aucune différence.

Sa capacité de travail et son autorité naturelle – parfois un peu rude ! – ne l'ont pas empêché de cultiver une proximité réelle avec tous les Monégasques qui l'ont sollicité comme notaire ou comme élu du pays.

Je suis donc particulièrement touché et ému qu'il me revienne ce soir de pouvoir parcourir par le souvenir, la vie et l'action publique de Jean-Charles REY.

Il fut d'abord et tout d'abord un juriste, avocat et docteur en droit, il fut un notaire brillant, respecté et consulté non seulement par ses compatriotes, pour ses conseils avisés mais également par de nombreux acteurs internationaux.

Son métier était pour lui une remise en cause quotidienne sur le plan intellectuel, excellent notamment dans les problématiques de droit international privé alors que nos textes législatifs étaient et sont encore maigres dans ce domaine.

La matière juridique, bien qu'extrêmement technique et parfois ingrate, n'avait pas de secret pour lui ; ainsi il s'est illustré avec son collègue Max PRINCIPALE à la Commission de Réforme des Codes pendant des dizaines d'années, sans compter ses nombreux apports à la matière législative au sein du Conseil National.

Il avait un attachement non négociable à la primauté de la règle de droit sur l'arbitraire, pour lui, la loi était sa référence, le droit était une chose très forte, une colonne vertébrale pour toute sa vie.

Ces qualités d'éminent juriste, avant d'être un homme politique engagé, lui ont permis de prendre une large part à la mise au point des lois organiques d'application de la Constitution de 1962.

Ainsi selon lui : « nos structures institutionnelles et juridiques se sont adaptées aux idées et aux besoins contemporains, notre Constitution ayant réalisé l'heureuse synthèse des principes traditionnels de la Monarchie dans lesquels notre Histoire est enracinée et de la consécration de la primauté du Droit qui caractérise les nations modernes et libérales », ce sont les paroles qu'il a prononcées pour les 40 ans du règne de S.A.S. le Prince Rainier III Place du Palais en 1989.

Dès 1946, alors âgé de 32 ans, il se présente aux suffrages de ses compatriotes.

A partir de ce jour, il sera élu au 1^{er} tour (à l'époque il y avait deux tours aux élections nationales !) pendant toutes ces années, les Monégasques ne lui ont jamais retiré leur confiance pendant près d'un demi-siècle !

A chaque instant de ses mandats successifs, il a toujours été un ardent défenseur à l'intérieur comme à l'extérieur, de nos particularismes fondateurs et des valeurs qui font ce que Monaco est aujourd'hui. Ainsi, dès 1946, devant la floraison des partis à la libération, il fut l'artisan d'un recentrage sur les réalités locales, ce qui a eu pour conséquence d'éloigner la Principauté d'idéologies étrangères à nos principes.

Il s'est également battu aux côtés de Pierre BLANCHY et de Louis AUREGLIA avec une grande maîtrise lors du douloureux débat dont les conventions franco-monégasques du 15 mai 1963 ont fait l'objet au sein du Conseil National.

Il fut Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale pendant près de 20 ans entre 1950 et 1978.

C'est dans le cadre de cette fonction incontournable au sein de la Haute Assemblée qu'il participe aux décisions relatives aux travaux d'aménagement de ce qui va devenir le nouveau quartier du Larvotto.

Il a toujours considéré que pour Monaco et pour que Monaco puisse préserver sa croissance économique

et donc sa prospérité, notre petit Etat était condamné à se lancer de grands chantiers, ce que nous appelons aujourd'hui nos grands travaux.

Le plus remarquable et le plus gigantesque ramené à notre étendue territoriale fut sans nul doute celui de Fontvieille.

Après la décision politique du Conseil National de désaffecter ce domaine public maritime, Jean-Charles REY s'est particulièrement illustré pour sa précieuse contribution à l'élaboration du traité de concession passé avec la SADIM pour la construction du terre-plein et du nouveau port de Fontvieille en 1965 ; toujours sur ce dossier majeur il fait bénéficier l'Etat de toutes ses compétences pour la conclusion de l'acquisition de ce même terre-plein à cette même société en 1973 en pleine union avec la plus Haute Autorité.

Afin que l'Etat reprenne le contrôle total de ce monopole concédé, il concourt également au règlement du conflit qui a opposé l'Etat à un actionnaire turbulent, majoritaire de la S.B.M. ce qui s'est traduit par une loi essentielle votée en 1966.

Toujours de par ses fonctions à la tête de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et dans le cadre de l'essentielle Commission de Placement de Fonds, il est un des artisans de la création du Fonds de Réserve Constitutionnel, qui est notre bien le plus précieux pour garantir notre indépendance nationale, et ceci quel que soit la conjoncture économique que nous pourrions traverser.

Et enfin il faut saluer que grâce à sa prudente et clairvoyante conception de la gestion des deniers publics et à sa détermination politique, en accord avec le Gouvernement Princier, il a été entrepris une ambitieuse politique de construction de logements sociaux devenus depuis domaniaux, que la Haute Assemblée poursuit et développe depuis inlassablement pour le bien de nos compatriotes.

N'oublions pas également que sous son impulsion, des lois majeures ont été votées afin d'améliorer l'égalité femme/homme et notamment en matière de transmission de la nationalité aux enfants nés de mère Monégasque.

Jean-Charles REY est devenu de par ses qualités et son action un homme d'Etat.

C'est en 1978, après 32 ans passés au Conseil National qu'il est élu Président, il le restera jusqu'en

1993 date à laquelle il décida grâce à une grande hauteur de vue de ne plus se représenter à l'aube de sa 80^{ème} année.

On peut être un homme politique pendant de nombreuses années sans nécessairement rassembler des qualités d'homme d'Etat, on peut dire aujourd'hui que Maître Jean-Charles REY occupe une place de choix dans l'histoire de notre pays.

Comment ne pas faire référence ce soir aux indéniables qualités dont il a su faire preuve notamment à l'occasion de la crise politique de 1963 entre la France et Monaco, il disait d'ailleurs que c'est dans les crises que l'on trouve véritablement l'occasion de s'exprimer !

On parle souvent également des intérêts des Monégasques, voilà un personnage qui a toujours fait preuve d'une franchise et d'une parole claire et ferme, il était un homme libre et responsable.

Aussi, prônait-il l'intérêt de Monaco avant toute autre considération et détestait les querelles stériles de personnes, contraires à la stature politique directement liée à cette fonction qu'il exerçait avec brio, et avec une autorité naturelle que personne ne pouvait lui contester.

Il a toujours développé une analyse sur les droits et les devoirs dévolus à nos compatriotes, ainsi pour lui et pour toute cette génération rien n'était jamais acquis.

Et s'il s'est attaché à faire connaître à certains Monégasques qu'ils avaient des droits, il rajoutait aussitôt que ceux-ci étaient intimement liés aux devoirs qu'ils avaient en retour envers leur pays, avec leur obligation d'être les meilleurs dans toutes les professions, les plus dignes et les plus exemplaires.

Ainsi, déclarait-il que : « les droits politiques resteront et demeureront l'apanage des seuls Monégasques, le Conseil National, garant naturel de ces droits politiques avec le Prince Souverain, continuera à veiller jalousement à ce qu'ils ne subissent aucune atteinte, aucune altération si minime soit-elle, même indirecte, ce principe demeure l'un des fondements de notre indépendance nationale ».

Le ton professoral et parfois cassant de ses interventions n'a jamais dissuadé aucun Monégasque d'aller taper à sa porte, toujours ouverte : c'était là aussi sa marque de fabrique. Il demeurait un homme de principe aimant les joies simples de la vie de

famille et aussi le golf, passion dans laquelle il a également excellé !

Ayant toujours manifesté, même dans les moments politiquement délicats, une loyauté totale aux Institutions de la Principauté, c'est ainsi que le Prince Rainier III l'avait élevé au grade de Grand Officier de l'Ordre de Saint Charles et à celui de Commandeur dans l'Ordre des Grimaldi.

La France a aussi reconnu ses qualités et le soin qu'il a mis à toujours promouvoir l'influence française. Ainsi a-t-il été fait Commandeur de la Légion d'Honneur, l'Italie l'a aussi honoré en faisant de lui un Grand Officier dans l'Ordre du mérite de la République Italienne.

Celui qui nous a quitté il y a aujourd'hui 20 ans est présent plus que jamais au sein de notre communauté nationale, au travers des déclarations qu'il a prononcées et de l'œuvre politique qu'il a laissée, et dont nous essayerons de nous inspirer avec humilité et rigueur.

Son nom vit dans nos esprits au quotidien grâce à la décision unanime du Conseil Communal en 1998 de lui consacrer une importante voie publique de la Principauté, inaugurée le 25 novembre de cette même année en Votre présence Monseigneur et en présence de votre Père S.A.S. le Prince Rainier III et de ma famille.

Je veux parler du Quai qui ceinture le Port de Fontvieille, symbolique forte pour tous les Monégasques qui l'ont connu et apprécié.

Je voudrais ce soir avant de terminer cet hommage citer le Prince Rainier III qui a déclaré à cette occasion : « un port est toujours un refuge pour le navigateur, que le Quai Jean-Charles Rey soit aussi celui du souvenir d'un Grand Monégasque présent dans nos mémoires et désormais dans la pierre. »

Vous pouvez l'imaginer, ce fut un privilège pour moi de rendre à celui qui m'a élevé, l'hommage qui lui était dû lors de cette Séance Solennelle.

Je mesure chaque jour le devoir qui est le mien, à la fonction que j'occupe aujourd'hui. Une responsabilité que je dois à notre pays, à mes compatriotes et à ma famille dont l'engagement politique lui a permis de siéger depuis près de 70 ans sans interruption dans cette enceinte.

Je veux remercier Danielle, son épouse, ma mère et ses enfants, ici présents, mes frères François et Pierre et son fils aîné Henry qui a siégé pendant

40 ans dans cette enceinte, ainsi que toute notre famille présente ce soir qui a assisté à ce moment émouvant et particulier pour la Haute Assemblée et Vous remercier, Monseigneur, une nouvelle fois de nous avoir fait le Grand Honneur et l'immense plaisir de votre présence ce soir.

Merci.

(Applaudissements).

M. le Président.- Merci beaucoup. Un petit montage – grâce aux archives audiovisuelles, je voudrais remercier Monsieur VATRICAN et toute son équipe – a été fait et je vous laisse désormais découvrir quelques images de M. Jean-Charles REY lors de moments très importants de la vie politique monégasque.

(Projection du documentaire sur Maître Jean-Charles REY).

(Applaudissements).

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je crois, Monsieur le Ministre que vous souhaitez dire quelques mots, je vous passe donc la parole.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monseigneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

C'est également un honneur particulier pour les membres du Gouvernement que de participer ce soir en votre présence exceptionnelle, Monseigneur, à cette Séance Solennelle du Conseil National consacrée à la mémoire de Maître Jean-Charles REY qui en assura la présidence pendant 15 ans dans une période marquée pour la Principauté de Monaco par de riches et importants moments d'histoire.

Je voudrais en tout premier lieu, Monsieur le Président, associer le Gouvernement à cet hommage qui vient d'être rendu à ce Monégasque qui aura marqué son époque et aura, à la place qui était la sienne, à la hauteur de ses compétences et hautes responsabilités, contribué à bâtir ce qu'est devenu le Monaco d'aujourd'hui grâce à l'impulsion et à la vision toujours éclairée du Prince Rainier III.

A vous entendre, Monsieur le Président, c'est bien une page importante de l'histoire moderne de Monaco qui a défilé devant nous.

Je ne reviendrai pas sur les qualités humaines de l'homme, que vous avez évoquées avec justesse et émotion, ni sur celles du juriste éclairé qu'il était, n'ayant pas eu, comme vous et comme de nombreuses personnes présentes dans cet hémicycle ce soir, la chance de le connaître.

Je m'attacherai plutôt à son rôle politique dans nos Institutions et à sa contribution dans le développement du pays.

Il sut, comme c'est le rôle des élus du Conseil National, promouvoir les intérêts des Monégasques, tout en n'oubliant pas, comme vous l'avez souligné vous-même Monsieur le Président, leurs nécessaires devoirs.

Il prit également la dimension des intérêts supérieurs du pays et accompagna les profondes transformations qu'il a connues dont la plus éclatante, que vous avez rappelée Monsieur le Président est, je crois, la création du terre-plein de Fontvieille qui accueille aujourd'hui de nombreux Monégasques et résidents à leur plus grande satisfaction, et qui contient aussi d'importantes surfaces d'activités et de commerces cruciales pour notre économie, sans oublier, bien sûr, le Stade Louis II.

Il œuvra parallèlement au renforcement de l'Etat de droit en Principauté.

Fier de Monaco et de ses spécificités, il était aussi ouvert aux autres et attaché à l'ancrage du pays dans l'environnement international.

Je pense, Monsieur le Président, qu'il était juste et important de rendre ce soir un hommage solennel à cet ancien Président du Conseil National qui fut un Monégasque de très grande qualité qui œuvra toute sa vie pour son pays.

Il doit donc continuer pour nos générations et surtout les générations futures à faire figure d'exemple.

Je voudrais, en conclusion, m'adresser à vous Madame, son épouse, à ses enfants, avec une pensée pour vous, cher Henry REY, qui avez siégé également de très nombreuses années au sein de cette Assemblée, et à vous enfin personnellement Monsieur le Président.

Je souhaiterais vous dire que les pensées du Gouvernement vont également vers vous, vous qui êtes si intimement liés à cette personne à laquelle un hommage unanime est rendu ce soir en présence de Notre Prince Souverain.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, de vos propos qui touchent je crois l'ensemble des élus ainsi que ma famille. Encore merci au Prince d'être venu pour cette Séance Solennelle. Ainsi clôture donc cet hommage. A très bientôt.

Je vous remercie, la séance est levée.

—————
(La séance est levée à 19 heures)
—————

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00

